

III. MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

- Directeur Général de l'Economie ;
- Conseiller aux Institutions Financières Nationales et à la Monnaie du Ministre des Finances et du Budget.

IV. AUTRES MEMBRES STATUTAIRES

- Directeur Général du Trésor Public ;
- Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- Directrice Générale de l'Agence de la Promotion des Investissements (API) ;
- Un représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental ;
- Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Brazzaville ;
- Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Pointe-Noire ;
- Président de l'Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo ;
- Président de l'Association des consommateurs ;
- Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit (APEC) ;
- Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance (APEMF) ;
- Président de l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances ;
- Président de l'Association Professionnelle des Sociétés de bourse ;
- Un représentant des caisses de retraite ;
- Doyen de la Faculté des Sciences Economiques de l'Université Marien NGOUABI.

La présente liste est arrêtée à vingt-huit (28) membres.



**COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER
DU CONGO (CNEF)**



PRESENTATION DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER DU CONGO

Les Comités Nationaux Économiques et Financiers (CNEF) ont été créés dans l'ensemble des pays de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) par le Règlement n°03/2019/CEMAC/UMAC/CM. Ils ont succédé aux Comités Monétaires et Financiers Nationaux (CMNF) et aux Conseils Nationaux du Crédit (CNC) dont ils ont repris les attributions.

La réforme du CNEF a été inspirée par les mutations intervenues au cours des années 90 qui ont conduit à l'adoption de la nouvelle architecture de la politique monétaire de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Ces mutations ont induit une redistribution des compétences et ont nécessité la mise en place de ce nouvel organe, en remplacement des CMFN et des CNC. La réforme instituant les CNEF a ainsi fait l'objet d'un processus de concertation avec les Etats membres et les principaux acteurs économiques et financiers de la CEMAC.



00242 05 547 80 23 / 002424 06 965 65 17



WWW.cnefcongo.cg

Placés sous la responsabilité des ministres en charge des finances de chaque État, les Comités Économiques et Financiers Nationaux des États de la CEMAC sont des organes consultatifs chargés de faire des recommandations aux gouvernements sur l'amélioration des modalités de promotion de l'épargne nationale et des moyens de paiements modernes, ainsi que celle des instruments efficaces de financement des économies de la sous-région. Les CNEF offrent ainsi une plateforme d'échanges entre l'ensemble des acteurs du système économique et financier national.

Le Règlement n°03/2019/CEMAC/UMAC/CM circonscrit leurs compétences comme suit :

- ▶ Faciliter la coordination entre les politiques économiques nationales des États et la politique monétaire régionale de la BEAC ;
- ▶ Élaborer et proposer aux Ministères en charge des Finances, à la BEAC, à la COBAC et à la COSUMAF des plans d'actions pour l'amélioration de l'accès aux services financiers de qualité et le développement des marchés de capitaux ;
- ▶ Veiller particulièrement à l'éducation financière des populations, en coordination avec les autorités nationales, tout en s'assurant que les informations destinées aux consommateurs de services financiers sont accessibles, lisibles et compréhensibles ;
- ▶ Assurer, conformément à la réglementation en vigueur, la médiation dans les litiges entre les institutions financières (établissements de crédit, sociétés de financement, établissements de paiement, établissements de microfinance, sociétés d'assurances, sociétés de bourse et sociétés de gestion de portefeuille) d'une part et, entre ces institutions et leur clientèle respective d'autre part.

COMPOSITION DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER DU CONGO

Président : Ministre en charge des Finances

Vice-Président : Ministre en charge de l'économie et ou des Industries

Secrétaire Général : Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Congo.

I. AUTRES MINISTRES MEMBRES DU CNEF

- Ministre en charge de la planification ou du développement ;
- Ministre en charge des Mines ;
- Ministre en charge des Hydrocarbures.

II. MEMBRES REPRÉSENTANTS LES INSTITUTIONS DE LA CEMAC

- Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ;
- Président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) ;
- Directeur Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ;
- Responsable du Dépositaire Central du Marché financier de l'Afrique Centrale ;
- Membre du Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BEAC.